

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	10
absents	05
Procurations	00

<p>L'an Deux Mil vingt six Le 16 février à 18h30</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.</p>
<p>Date de Convocation du Conseil Municipal : 09 Février 2026</p>
<p>PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. MOUSSEULT Philippe. PERTUIS Martine.</p>
<p>ABSENTS : CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.</p>
<p>PROCURATIONS :</p>
<p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.</p>

OBJET : Révision des charges de fonctionnement des beaux locatifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état des charges locatives de janvier à décembre 2025 pour les logements communaux et précise qu'il convient de procéder à la régularisation de celles-ci et de prévoir le montant des provisions sur charges pour l'année 2026.

Concernant les 2 logements sis 250 rue Nicolas Rambourg à Hautefort, la dépense représente, pour l'année 2025, un coût de 7 540 € de chauffage et 2 528,67 € d'eau soit un total de 10 068,67 € (12,78 €/m²). Les versements des deux locataires représentent 3 600 € pour une année.

ADRESSE	Superficie en m ²	escaliers	Surface totale	12,78 €	déjà versé	Dû par la commune
250 RUE Nicolas Rambourg - Appt 05	90	15,18	105,18	1 344,69 €	1 800,00 €	455,31 €
250 RUE Nicolas Rambourg - Appt 06	90	15,18	105,18	1 344,69 €	1 800,00 €	455,31 €

Concernant les 4 logements sis 300 rue Nicolas Rambourg à Hautefort, la dépense représente, pour l'année 2025, un coût de 7 540 € de chauffage et 2 528,67 € d'eau soit un total de 10 068,67 € (12,78 €/m²). Les versements des deux locataires représentent 7 200 € pour une année.

ADRESSE	Superficie en m ²	escaliers	hall	Surface totale	12,78 €	déjà versé	Dû par la commune
300 RUE Nicolas Rambourg - Appt 03	65	16,8	35	116,8	1 493,25 €	1 800,00 €	306,75 €
300 RUE Nicolas Rambourg - Appt 04	75	16,8	35	126,8	1 621,09 €	1 800,00 €	178,91 €
300 RUE Nicolas Rambourg - Appt 02 -	75	16,8	35	126,8	1 621,09 €	1 800,00 €	178,91 €
300 rue Nicolas Rambourg - Appt 01	65	16,8	35	116,8	1 493,25 €	1 800,00 €	306,75 €

Concernant le logement de l'ancienne mairie, 3 place Eugène Leroy, la dépense représente 4 659,10 € de chauffage pour l'ensemble soit 7,01 €/m². Les versements du locataire représentent 720 € pour l'année.

ADRESSE	Superficie en m ²	7,01 €	déjà versé	Dû par la commune
3 Place Eugène Leroy	84	589,15 €	720,00 €	130,85 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024 212402101 20260216 2026-012-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026

Concernant les deux bâtiments reliés à la chaufferie biomasse du groupe scolaire

	Conso 2025 en Kwh	Prix moyen du granulé (€TTC/T*)	Conso x Granulés/P*calorifique Kwh x 347,55/4600	Entretien annuel	Total Charges	Déjà versé	Dû à la commune
71 Rue Bertran de Born, Vétérinaire	17006	347,55 €	1 285,93 €	61,23 €	1 347,16 €	960,00 €	387,16 €
7 passage Raboisson, Rue Bertran de Born	10410	347,55 €	786,52 €	37,48 €	824,00 €	- €	824,00 €

*Tonne * Pouvoir

Après avoir fait état des régularisations, il y a lieu de procéder aux provisions pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée les charges de provision comme suit :

- 120 € par mois et par locataire du 01/03/2026 au 31/12/2026 pour les six logements Rue Nicolas Rambourg,
- 60 € par mois du 01/03/2026 au 31/12/2026 pour le logement sis au 3 rue Eugène Leroy,
- 100 € par mois 01/03/2026 au 31/12/2026 pour le logement 71 Rue Bertran de Born,
- 80 € par mois du 01/03/2026 au 31/12/2026 pour le logement 7 passage Raboisson.

Le montant des régularisations et des provisions seront revus tous les ans en fonction des consommations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les régularisations annuelles des charges locatives 2025 pour chaque locataire et précise qu'un titre ou un mandat de régularisation sera émis pour chacun des locataires.
- **APPROUVE** les montants des provisions de charges 2026 pour chaque locataire.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

➤ Adopté à l'unanimité

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 16/02/2026
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026
Publication : 23/02/2026